

Message du premier ministre

Au cours des prochaines décennies, les Territoires du Nord-Ouest (TNO) relèveront d'importants défis sociaux, économiques et environnementaux, tout en bénéficiant d'excellentes occasions. La façon dont les résidents du Nord y réagiront forgera notre prospérité et notre autonomie futures. Je fais appel à tous les résidents du Nord et vous invite à vous joindre à nous pour établir un terrain d'entente. Affrontons l'avenir ensemble, car nous sommes plus forts lorsque nous collaborons et faisons passer ce qui nous unit à l'avant-plan. Ayons confiance les uns dans les autres, ainsi qu'en la force des relations solides.

Comme elles l'ont fait durant des siècles, nos terres continueront de nous forger, mais ce sont nos valeurs durables de respect et de confiance mutuels qui nous définissent véritablement comme résidents du Nord.

La confiance et la coopération mutuelles des résidents du Nord tirent leur origine de leur conviction partagée envers l'équité et l'égalité pour tous, Autochtones comme non-Autochtones. Nous bénéficions de droits individuels et collectifs, de même que de priviléges, tout en assumant des responsabilités. Nous avons également beaucoup de défis en commun. Pour relever ces défis et saisir les occasions, la coopération et les partenariats entre les citoyens, les collectivités, les régions et tous les paliers de gouvernement sont de plus en plus nécessaires.

Les droits autochtones et les droits issus des traités sont reconnus par la *Loi constitutionnelle de 1982*, les tribunaux, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et le gouvernement fédéral. Le GTNO reconnaît le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale à titre de droit autochtone existant en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Les gouvernements autochtones des TNO sont non seulement d'importants propriétaires fonciers qui contrôlent des ressources naturelles considérables, mais aussi des partenaires essentiels pour ce qui est de forger l'avenir, de créer des occasions et d'établir la prospérité dans les collectivités et les régions.

En tant que gouvernement populaire, le GTNO assume une responsabilité importante dans l'orientation de l'avenir des TNO. Dans le cadre de la vision de la 17^e Assemblée législative, « Faire confiance aux résidents du Nord et tirer profit de leurs forces », la priorité essentielle est de resserrer les relations avec les gouvernements autochtones. La publication de la présente stratégie, intitulée « Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et les relations avec les gouvernements autochtones : Une approche empreinte de respect, de reconnaissance et de responsabilité », est la manifestation publique de cet engagement.

Cordialement,

Robert R. McLeod
Premier ministre



respect reconnaissance responsabilité

Kispin ki nitawihtin a nihiyawihk oma acimowin, tipwesinen.

Cree

?eriht?is dene suliné yati t'a huts'elkér xa beyéyati theq? pat'e, nuwe ts'en yólti.

Chipewyan

If you would like this information in another official language, call us.

English

Si vous voulez ces renseignements en français, contactez-nous.

Français

Jii gwandak izhii ginjik vat'atr'ijahch'uu zhít yinohthan jí', diits'at' ginohknii.

Gwich'in

Hapkua titiqqat pijumagupkit Inuunnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.

Inuunnaqtun

Сэдэл Өөрөөбэдэл Аялжарын Аялжарын, Дээгүүрээ Дээгүүрээ.

Inuktitut

UVANITTUAQ ILITCHURISUKUPU INUVIALUKTUN, QUQUAQLUTA.

Inuvialuktun

K'ehshó got'ine xadé k'ehederi ?edjhtl'í yeriniwé níde dûle.

North Slavey

Edi gondi dehgéh got'je zhatié k'éé edatj'eh enhahddhé nide.

South Slavey

Tłicho yati k'èè dè wegodiù wek'èhoqzo néqwò dè, gots'ò goahde.

Tłicho

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et les relations avec les gouvernements autochtones

Mentions de source pour le volet arrière (de gauche à droite) : GTNO, Dan Heringa, GTNO.

Mentions de source pour le volet avant (de gauche à droite) : Joueur de tambour déné à Fort Simpson, Journée nationale des Autochtones de 2011 – GTNO; danseurs inuvialuits à Tuktoyaktuk – J.-F. Bergeron/GTNO; jeune violoniste à Fort Simpson, Journée nationale des Autochtones de 2011 – GTNO.



Territoires du
Nord-Ouest

Introduction

La confiance mutuelle et l'esprit de coopération des résidents du Nord découlent de notre conviction partagée envers la justice et l'égalité. Lorsque nous avons réalisé des progrès au cours de notre histoire, c'était alors que nos relations étaient solides et que nous avions en commun un engagement collectif d'améliorer la santé et la sécurité de tous les résidents du Nord, ainsi que la protection de ces vastes étendues de terre.

Notre société nordique est constituée d'une population égale d'Autochtones et de non-Autochtones qui ont les mêmes droits, priviléges et responsabilités. Nous avons aussi en commun des défis et des occasions. Pour l'avenir du Nord, la coopération et les partenariats entre les citoyens, les collectivités, les régions et tous les paliers de gouvernement sont importants.

Les droits autochtones et issus de traités sont reconnus par la *Loi constitutionnelle de 1982*, le GTNO et le gouvernement fédéral. Le GTNO reconnaît le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale à titre de droit ancestral en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Le GTNO participe aux négociations et à la mise en œuvre des ententes sur les droits ancestraux dans toutes les régions des TNO.

Aux TNO, nous vivons dans une société où tout un chacun a voix au chapitre et joue un rôle pour ce qui est de forger notre avenir. En tant que gouvernement populaire, le GTNO représente tous les résidents du Nord et cherche à trouver l'équilibre entre les intérêts de tous les groupes, organismes et individus. Lors de l'élaboration de programmes et de politiques qui touchent les résidents des TNO, nos efforts contribuent à accroître la compréhension des individus et des organismes, la responsabilité et l'autonomie, en collaborant avec les dirigeants d'administrations locales, les organismes non gouvernementaux et la communauté des affaires, ainsi qu'en consultant la population.

La coopération intergouvernementale constitue une composante essentielle du fondement et de l'héritage du Nord. Chaque palier de gouvernement et d'organisme a un rôle important à jouer et des responsabilités auxquelles donner suite.

La coopération et les partenariats sont également des questions de nécessité pratique. Il faut coopérer pour plusieurs raisons, notamment les intérêts partagés et l'interdépendance des personnes qui vivent dans les collectivités. De même, l'efficacité des programmes et services publics augmente grâce à la coordination, aux alliances et aux capacités renforcées.

Tous ont un rôle à jouer. Pour sa part, le GTNO a indiqué qu'il s'engageait à suivre des principes de collaboration empreints de reconnaissance et de respect dans ses relations avec les gouvernements autochtones et a promis de prendre des mesures qui traduisent cet engagement dans ses activités quotidiennes.

Principes de collaboration du GTNO

Le GTNO reconnaît et respecte les divers intérêts exprimés par les dirigeants autochtones depuis l'élection de la 17^e Assemblée législative et s'engage à suivre les principes de collaboration énumérés ci-dessous.

Reconnaissance des droits protégés par la Constitution : Le GTNO reconnaît que l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît et confirme les droits autochtones et issus de traités des peuples autochtones du Canada.

Reconnaissance du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale : Le GTNO reconnaît que le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale est un droit autochtone existant en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Établissement de relations empreintes de respect mutuel : Le GTNO s'engage à établir et à entretenir, avec les gouvernements autochtones, des relations intergouvernementales empreintes de respect mutuel.

Reconnaissance d'ententes sur les droits autochtones : En présence d'ententes signées sur les droits autochtones, celles-ci constitueront le fondement de la collaboration du GTNO avec le gouvernement autochtone visé.

Respect de diverses structures de gouvernance : Le GTNO respecte les diverses structures de gouvernance des gouvernements autochtones et est prêt à collaborer avec les gouvernements et les dirigeants communautaires qui représentent les peuples autochtones dans chaque région.

Relations intergouvernementales responsables, astreintes à la reddition de comptes et flexibles : Le GTNO établira des relations intergouvernementales responsables et astreintes à la reddition de comptes. Ces relations seront également réceptives et flexibles, tout en tenant compte de l'unicité des intérêts et des défis des gouvernements autochtones.

Partage des connaissances : Par l'intermédiaire du ministère des Affaires autochtones et des Relations intergouvernementales (MAARI), le GTNO continuera de partager les connaissances.

Respect de l'importance d'un environnement sain et viable : Le GTNO poursuivra son engagement de collaborer avec les gouvernements autochtones afin d'assurer une gestion responsable des terres, des eaux et de l'air des TNO.

L'engagement du GTNO

Tout en travaillant ensemble au bénéfice de tous les résidents du Nord, il est essentiel que nos relations intergouvernementales soient empreintes de respect mutuel, de reconnaissance et de responsabilités partagées.

L'une des priorités de la vision de la 17^e Assemblée législative intitulée « Faire confiance aux résidents du Nord et tirer profit de leurs forces » est de resserrer les relations avec les gouvernements autochtones. Nous pouvons nous inspirer de plusieurs exemples de collaborations intergouvernementales fructueuses, notamment la Déclaration de partenariat en éducation du GTNO, la corédaction de textes de loi importants et l'élaboration de la Stratégie sur la gestion des eaux des Territoires du Nord-Ouest. Pour consolider davantage nos relations, le GTNO a organisé de nombreuses réunions avec des dirigeants de chaque région du territoire afin de discuter des moyens que l'on pourrait prendre pour mieux travailler ensemble. Il en est ressorti la nécessité d'affermir plusieurs points importants prioritaires alors que nous allons de l'avant, notamment :

- veiller à ce que les ministères du GTNO s'engagent à entreprendre les consultations pertinentes lorsqu'ils proposent des mesures pouvant avoir une incidence sur les gouvernements autochtones – cette stratégie ne remplace pas les obligations actuelles du GTNO en matière de consultations;
- poursuivre l'engagement du GTNO de négocier et de mettre en œuvre les ententes sur les droits autochtones dans toutes les régions du territoire;
- collaborer en adoptant une approche qui reconnaît l'unicité des structures de gouvernance, le stade où en sont les négociations sur les droits autochtones, les occasions économiques et la culture dans chaque collectivité;
- reconnaître les problèmes de capacité qu'éprouvent les gouvernements autochtones concernant les ressources humaines et financières et qui nuisent à la collaboration efficace, tout en contribuant à les résoudre;
- s'engager à partager les connaissances avec les gouvernements autochtones;
- poursuivre l'engagement du GTNO de collaborer avec l'ensemble des gouvernements et des administrations afin de s'assurer que les décisions que nous prenons favorisent la préservation d'écosystèmes sains et diversifiés;
- soutenir la participation du GTNO aux assemblées des gouvernements autochtones ainsi qu'à d'autres initiatives de leur part;
- s'engager à travailler avec les gouvernements autochtones, comme le gouvernement des Tk'cho et la Nation des Métis des Territoires du Nord-Ouest, qui souhaitent officialiser nos relations intergouvernementales grâce à l'élaboration d'accords de coopération intergouvernementale.

Chaque gouvernement possède ses administrations respectives, de même que des priorités et intérêts uniques à leurs organismes. Parfois, certaines priorités s'harmonisent. Parfois, il est plus difficile de trouver un consensus sur des questions particulières. Au cours des prochaines décennies, les TNO relèveront d'importants défis sociaux, économiques et environnementaux, tout en bénéficiant d'excellentes occasions. La forme que prendront les partenariats nous unissant en tant que citoyens, organismes, entreprises et gouvernements contribuera à forger notre avenir collectif. Affrontons l'avenir ensemble, car nous sommes plus forts lorsque nous collaborons et faisons passer ce qui nous unit à l'avant-plan. Ayons confiance les uns dans les autres, ainsi qu'en la force des relations solides.